

PROGRAMME D'EMPLOIS VERTS

Renforcer le marché du travail de l'industrie minière

Qu'est-ce que le programme d'emplois verts?

Le programme d'emplois verts du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) aide les jeunes aptes à l'emploi à acquérir une expérience de travail pertinente et enrichissante dans l'industrie minière grâce à des stages rémunérés ou à des occasions de formation axés sur les technologies et les innovations propres, et qui, en fin de compte, présentent un avantage environnemental pour le Canada. Les stages sont offerts par des organisations d'embauche approuvées par le Conseil RHIM dont les processus de travail ont une incidence positive sur l'environnement.

À quoi servira le programme d'emplois verts?

1

Donner l'occasion d'acquérir de l'expérience professionnelle axée sur les technologies et les innovations propres.

2

Exposer les jeunes aptes à l'emploi à une variété de perspectives de carrière dans le secteur minier.

3

Aider les nouveaux diplômés à faire la transition vers un emploi à long terme ou des études supplémentaires.

4

Aider les jeunes à acquérir des compétences avancées grâce à une expérience de travail liée à leur carrière.

5

Réduire les obstacles à l'emploi chez les jeunes.

6

Créer des expériences de travail pertinentes et enrichissantes pour les participants dans les secteurs des ressources naturelles.

7

Présenter des avantages environnementaux et économiques à la suite des travaux réalisés par les participants au programme.

Avantages du programme d'emplois verts

1. Offre 20 stages enrichissants d'une durée maximale de 12 mois dans le secteur minier ou le secteur des ressources naturelles en lien avec l'économie verte.
2. Verse 80 % de la rémunération des participants, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour les jeunes aptes à l'emploi, et de 32 000 \$ pour les jeunes les plus démunis (jeunes autochtones, jeunes des Communautés nordiques (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et éloignés (établissement permanent ou à long terme – 5 ans ou plus – comptant au moins 10 logements qui n'ont pas d'accès routier toute l'année).

Critères d'admissibilité

Les participants doivent :

- Être âgés de 15 à 30 ans (inclusivement) au début du stage;
- Être citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes protégées en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Être légalement autorisés à travailler au Canada;
- Être légalement autorisé à travailler conformément aux lois et aux règlements provinciaux et territoriaux en vigueur;
- Être sans emploi, sous-employé ou étudiant avant le début du stage;
- Ne pas être inscrit à l'école à plein temps.



Photo avec l'autorisation de Vale

Les organisations d'embauche admissibles doivent :

- Être canadienne ou avoir des filiales canadiennes qui fonctionnent comme suit :
 - Organismes sans but lucratif (y compris les organismes bénévoles et les fondations);
 - Organismes à but lucratif;
 - Organismes autochtones (y compris les conseils de bandes, les conseils tribaux et les entités autonomes);
 - Administrations provinciales, territoriales, régionales et municipales, ainsi que leurs ministères, organismes, institutions et sociétés d'État, le cas échéant;
 - Organismes de santé publique, d'éducation et culturels.
- Disposer d'un système de paie établi et verser les salaires aux participants admissibles.
- Disposer d'un plan de perfectionnement bien conçu et d'un processus de supervision et de mentorat des participants.

Pourquoi présenter une demande au programme d'emplois verts?

Le programme d'emplois verts contribuera à façonner la prochaine génération de travailleurs de l'industrie minière! Les employeurs obtiendront des subventions salariales et tireront parti des talents pour leurs besoins futurs en matière de recrutement. Les participants profiteront d'une expérience de travail rémunérée qui les aidera à faire passer leur carrière au niveau supérieur.

Les organismes et les participants intéressés peuvent obtenir tous les renseignements sur le programme d'emplois verts, les critères d'admissibilité et un formulaire de demande à l'adresse www.mihr.ca/fr/developpement-de-carriere/emplois-vert. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec jgraves@mihr.ca.

**Nous Avons Besoin de l'Industrie Minière.
L'Industrie Minière a Besoin de Vous.**



Photo courtesy of Baffinland

À propos du Conseil RHIM

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant stimule la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.

Visitez le site mihr.ca



CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'INDUSTRIE MINIERE



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Le gouvernement du Canada (Ressources naturelles Canada) finance le programme dans le cadre du Programme de stages en sciences et technologie.